



Bulletin d'information

N°78 Décembre 2021



Petit mot de la Présidente

Pendant cette fin d'année très particulière nous avons poursuivi nos activités, ouvertes à tous sans discrimination. Elles ont permis de sensibiliser autour de nous le maximum de personnes à la préservation de notre environnement. Nous avons continué à apprendre aux écoliers les actions protégeant l'environnement, appris à confectionner nos propres produits économiques et respectueux, et à travers nos randonnées faire découvrir les richesses de notre si belle région !

Vous trouverez dans ce bulletin des idées pour passer un Noël zéro déchet le moins impactant possible pour notre belle planète.

Alors joyeuses fêtes de fin d'année zéro déchet !

1. NOS ACTIVITES	page
1.1 Essonne Verte, Essonne Propre 29 juin et 1 ^{er} juillet	2
1,2 Randonnée avec les jeunes de l'IMPRO le 9 juin	2
1.3 Journée du Geai le 19 juin	3
1.4 Atelier Zéro déchet le 9 octobre	4
1.5 Randonnée le 14 novembre	5
1.6 Suivi ornithologique du marais de Jarcy	6
1.7 Marais de Jarcy position du Geai	8
2. LOCALEMENT VOTRE	
2.1 Projet de décharge à Saint Hilaire : les déchets du Grand Paris	9
2.2 Zoom sur le patrimoine bâti : la chapelle de Varennes	11
2.3 Le Louchet à Baulne	12
3. AGIR	
3.1 Un geste pour la planète : Noël zéro déchet	13
4. DOSSIER	
4.1 Les zones humides	14
5. Le fabuleux Gâtinais ouvrage de Pierre Gérard	19



1. NOS ACTIVITÉS

1.1 Essonne Verte Essonne Propre



Le 29 juin après-midi, intervention à l'école Jean Cocteau de Milly-la-Forêt auprès de 2 classes de CM2. Avec Isabelle, nous avons sensibilisé les élèves au tri des déchets et à la durée de vie de ceux-ci dans la nature.

Le 1^{er} juillet après-midi, opération nettoyage dans les bois derrière la gâtine... avec l'aide de Claudine, adhérente, et de Ladislav.

Pour les remercier de leur implication, nous leur avons remis le diplôme de jeune éco citoyen du Département.

Claudine

1.2 Randonnée avec l'IMPRO le 9 Juin

Comme à l'accoutumée, par la convention signée avec l'institut médico professionnel Léopold Bellan (IMPRO), l'association le GEAI propose aux jeunes, venus aider à débroussailler le marais de Jarcy, une « randonnée découverte des paysages » proche de Vayres sur Essonne.

Les restrictions de ces temps de Covid n'ont permis qu'à cinq jeunes en formation « gestion forestière » avec leur éducateur Franck d'y participer, accompagnés par l'infirmière de l'établissement et deux adhérentes de l'association.

Bravo à l'adhérente du Geai de sa parfaite lecture de la carte, aidée également par un ou deux jeunes !

Nous avons traversé champs et bois, grimpé quelques buttes, longé la ferme de Beaumont, pour rejoindre ensuite le GR1, puis descendre vers la Roche Cassée, le Petit Rocher, et regagner l'Essonne et sa nouvelle passerelle. Nous y avons piqueniqué, avant le retour bien mérité, par les cressonnières pour enfin rejoindre l'Etablissement.

Le paysage vallonné de notre environnement a été admiré par tous. La vue sur le village de Vayres sur Essonne en contrebas est vraiment pittoresque.

Tous les jeunes ont résisté à la chaleur, il y a eu des bavardages, échanges, marche « autonome » pour certains passés par le petit bois.

Les jeunes satisfaits par cette randonnée sont prêts à recommencer et nous aussi.

Isabelle et Roselyne



1.3 Journée du Geai le 19 juin

Ces 2 années déstabilisantes que nous venons de traverser, ne nous ont pas permis de réaliser, loin s'en faut, tous nos projets.

Toutefois, et le tableau de nos activités en atteste (voir bulletins), des rencontres et des engagements en extérieur ont pu se dérouler.

En cette année 2021, outre les chantiers de nettoyage en ville - à Boutigny - ou à Milly, en accompagnement d'élèves de classes primaires au sein d'une garenne, une animation rencontre nous tenait à cœur d'être mise sur pied.

Sur une proposition de parcours de Pierre et une acceptation, sans réserve, de Monsieur le Maire de Valpuiseaux, nous pûmes retenir le préau de son école, pour en fixer notre camp de base pour la journée du 19 juin.



A 28, nous partîmes à travers bois, village, vallons et campagne, répartis en 5 groupes, munis de plan-carte et du traditionnel questionnaire de réflexion de tout bon rallye pédestre, concocté par la Présidente et les membres du Bureau.

Charmant village que notre hôte, lors du contact, n'eut aucune peine à nous faire apprécier.

Caractère rural, témoignage bâti multi séculaire (église) et bi séculaires des activités agricoles du village, notamment mares et abreuvoirs.

En cheminant à travers la campagne, les champs d'une agriculture diversifiée, évoluant vers des plantes adaptées au changement climatique sous nos latitudes et aux...pressions économiques, apporteront aux agriculteurs des ressources nouvelles.

Ainsi s'offrirent à nous, fêveroles, soja, armoise, thym et farigoule.

Léon, ornithologue éclairé, attira notre attention auditive vers les chants d'hypolaïs polyglotte, du pinson des arbres, de la tourterelle turque, du pipit des arbres, de la caille des blés, de la fauvette à tête noire, etc...

A l'approche du village, notre parcours nous permis, sur quelques hectomètres, de fouler ce qui fut le tracé du CGB – Chemin de fer de Grande Banlieue - reliant Etampes à Milly-la-Forêt via Bouville, Valpuiseaux, Maisse, puis vers Corbeil-Essonnes par Moigny-sur-Ecole, Courances, Dannemois, etc Ce « tacot » 1912 - 1949 assurait le trafic, tant marchandises, pierres à chaux, calcaire des carrières, que voyageurs. Le développement des relations routières mit un terme à l'exploitation de la ligne.

Pour nous, également, fin du parcours....

Le pique-nique, « tiré du sac », clôtura cette très belle matinée ensoleillée, pendant laquelle nous retrouvâmes un peu de liberté et des échanges longtemps contenus !

Ladislav

Pour compléments,

- La vie du village au XXème siècle, édité par l'Association Valpuiseaux Histoire en 2014 N.B. Cet ouvrage est à votre disposition chez Roselyne. N'hésitez pas à la contacter !



I.4 Atelier zéro déchet le 9 octobre à Maisse

Le samedi 9 octobre après midi, l'association le GEAI invitée par la mairie de Maisse a proposé un atelier zéro déchet « spécial salle de bain ». C'est une quinzaine de personnes qui sont venues dans la salle des associations pour y participer. Apprendre à confectionner soi-même ses produits s'est avéré un moment convivial et sympathique. Nous avons pu découvrir les astuces pour progresser vers une consommation responsable et respectueuse de l'environnement.

Nous nous sommes aperçus que la salle de bain était la pièce de la maison qui génère le plus grand volume de déchets contenant des produits chimiques très polluants. En 2020, un français jette chaque année 47 kg d'emballage (nombreux tubes, sprays, flacons en plastique...). Le plastique ne se détruit qu'à l'échelle des siècles !! Il se craquelle et se fragmente en minuscules particules et filaments. On retrouve maintenant des microbilles de plastique dans la neige et même dans l'eau du robinet.

Le monde industriel de la chimie développe une quantité impressionnante de produits. Nombreuses molécules sont nocives pour l'écosystème et la santé. Ces produits polluent l'ensemble de la planète et la chaîne alimentaire. Par exemple, les silicones ultra répandus dans les crèmes solaires détruisent le phytoplancton élément clé de la vie aquatique. Ces substances potentiellement dangereuses qu'on étale sur notre peau, cheveux, paupières...contiennent des phtalates, parabènes (tous deux étiquetés perturbateurs endocriniens), alkyphénols, propylènes, glycol, formaldéhydes, cadmium, plomb...la liste est longue !

Si on réfléchit à nos besoins, ils se résument à peu de chose finalement : Nettoyer, Hydrater, Embellir.



C'est pourquoi nous avons appris à confectionner notre propre dentifrice, un déodorant et un baume hydratant. Nous avons également appris à nous servir de l'aloès véra en découpant les feuilles pour en recueillir la gelée.

Chacune est repartie avec ses produits concoctés et un livret de recettes réalisé par nos soins. L'association a confectionné des lingettes réutilisables, des éponges qu'il était possible d'acquérir ainsi que des brosses à dent en bambou, des oriculis...

Le livre qui nous a servi de guide « la famille zéro déchet » (édition Souccar) était également disponible.

Les participantes sont reparties ravies de ce moment avec beaucoup d'idées en tête pour commencer à confectionner elles-mêmes leurs produits avec des ingrédients très économiques.

En conclusion le zéro déchet n'est pas une mode mais une nécessité !!

Claire



1.5 Randonnée le long des marais de l'Essonne

Nous avons innové cette fois-ci ! Cette randonnée s'est faite de gare à gare pour éviter de prendre nos voitures.

Nous nous sommes retrouvés dans le premier wagon du RER. Déjà à Malesherbes est montée notre guide Isabelle, en gare de Maisse 2 adhérents, en gare de Boutigny 9 autres et nous avons retrouvé les 4 derniers en gare de Ballancourt !

Le temps est frais. Quelques rayons de soleil viennent nous réchauffer. Nous trouvons le chemin, qui passe au milieu de l'étang fleuri, barré suite à des arbres tombés, heureusement notre guide va vite trouver un autre itinéraire le long du marais. Cette zone très riche en biodiversité est en partie classée par les Espaces Naturels Sensibles du département.

Nous apercevons dans nos jumelles un magnifique grèbe huppé, des cormorans au repos sur un tronc immergé. Un troupeau d'oies bernaches bruyantes viennent atterrir tout près de nous. Les cygnes et poules d'eau se prélassent tranquillement sur l'étang, les goélands et mouettes complètent le décor. Pas d'aigrettes blanches en vue....

Nous continuons par les bois notre randonnée et nous trouvons à côté d'un observatoire construit par le département, quelques bancs accueillants. L'Association offre un café et un thé bien chaud accompagnés de viennoiseries.



Nous pouvons apercevoir un magnifique carex, plante typique des zones humides. Notre guide sonne le départ, nous ne devons pas manquer notre train au départ de la gare de Mennechy.

Nous traversons Echarcon avec une jolie vue sur le château et ses arbres en tenue d'automne pour arriver à Mennechy.

Nous nous séparons car certains courageux, habitants de Ballancourt, optent pour rentrer à pied. Ils arriveront chez eux à la nuit tombée !

Merci à notre guide Isabelle et rendez-vous pour un autre parcours à la découverte de la biodiversité de notre région.

Claire



L'association Le Geai
vous invite à la

Randonnée pédestre

Dimanche 14 Novembre 2021
Découverte des marais le long de l'Essonne
Venez par le train !
Rendez vous gare de Ballancourt à 13 heures 51
Retour par la gare de Mennechy avant 17 heures 30
Inscription au 06 77 80 17 90

Essonne
LE CONSEIL GÉNÉRAL

Parc
naturel
régional
de Gâtinais français



I.6 Marais de Jarcy, suivi ornithologique

Dans le cadre de la convention signée avec la mairie de Boutigny-sur-Essonne, les ENS (Espaces Naturels Sensibles) du département de l'Essonne le PNR du Gâtinais français et le SIARCE (Syndicat Intercommunal d'aménagement, de Rivière et du Cycle de l'Eau) de l'Essonne, le Geai s'est engagé entre autre à suivre l'évolution de l'avifaune du marais de Jarcy. .

Ce suivi avait été initié dès 1992 par l'association « l'Engoulement » (dont Patrick Daignas était président), et avait été repris, après la dissolution de cette dernière par le Geai.

Le protocole du suivi a été léger, mais en revanche la durée totale du suivi est assez exceptionnelle, près de 30 ans. S'il est donc délicat de faire des comparaisons interannuelles, les tendances dans la durée sont tout à fait intéressantes.

Il couvre le marais communal de Boutigny et les zones privées adjacentes, mais exclut les zones boisées. Il inclut donc la partie du marais de Jarcy au sud de la D205, mais non le marais des Audigers.

Le but de ce compte-rendu est de mettre à la fois en évidence les évolutions de long terme, et de mesurer un éventuel impact de l'abaissement des clapets du barrage du moulin de la grande roue (en place depuis 5 ans), prélude à son arasement complet envisagé dans le cadre de la continuité écologique de l'Essonne.

Protocole de suivi

L'intérêt du marais est surtout constitué par sa roselière, et le suivi s'appuie donc avant tout sur les oiseaux paludicoles. La partie boisée, même si elle présente un intérêt biologique important, se rapproche quant à son avifaune, plus de celle des zones boisées sèches, relativement communes dans le sud Essonne.

Le suivi a donc consisté en :

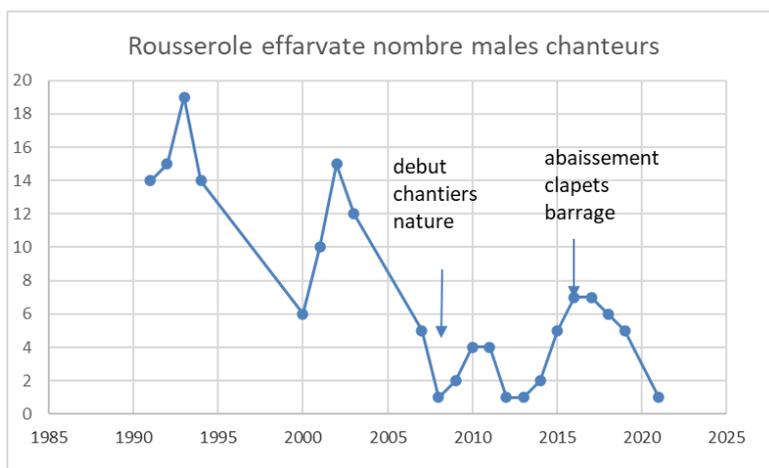
- Une visite systématique de la roselière dans la deuxième ou troisième semaine de mai, entre 7h et 9h du matin (par temps calme et ensoleillé), avec comptage des mâles chanteurs.
- Au moins deux visites hivernales, avec observation et écoute des hivernants, et notamment du Râle d'eau.
- Des visites ponctuelles intermédiaires, pour compléter ces observations.

Nous ne commenterons ici que les espèces spécifiques des zones humides et/ou remarquables.

Rousserolle effarvate : ce petit passereau emblématique des roselières est facile à compter et il est un bon indicateur de la vitalité des roselières car il construit son nid dans une touffe de roseaux de l'année précédente. Il était abondant dans le marais jusqu'en 2000 avec une quinzaine de mâles chanteurs. Par la suite ce nombre baissa sous l'effet surtout de l'embroussaillage, mais également aussi déjà d'un certain dessèchement. Ce dessèchement a probablement été provoqué par la coupure hydrologique qu'a représentée la construction de la D205, quelques années sèches et les effets du curage de la rivière. Le nombre de chanteurs chute à 1 ou 2.

Les chantiers nature du Geai en collaboration avec la commune et les ENS, à partir de 2006, permettent à la roselière de regagner une partie du terrain perdu. La population de rousserolles remonte alors à 5 ou 6 chanteurs.

A partir de 2018 une nouvelle baisse s'amorce, pour arriver à nouveau à 1 seul chanteur en 2021. Cela est corrélé avec la perte de vigueur des roseaux, ce qui ne permet plus l'installation des nids. Le test d'abaissement des clapets du barrage dit « de la grande roue » en aval du marais, qui a fait baisser de 50 cm le niveau de la rivière (février 2016) en provoquant l'absence d'eau libre à longueur d'année semble avoir fortement accéléré ce phénomène.



Bruant des roseaux : le Bruant des roseaux est un nicheur irrégulier à Jarcy, présent ou non selon les années. La période principale de comptage est un peu tardive pour l'espèce, ses effectifs ont donc pu être sous-estimés. Il est par conséquent délicat de tirer des conclusions tranchées sur les tendances d'évolution. Toujours est-il qu'il n'a plus été observé depuis 2016 en période de nidification. Par ailleurs de petites troupes étaient régulièrement présentes en hivernage, mais depuis 4 ans cela devient aussi exceptionnel.



Locustelle tachetée : comme le Bruant des roseaux la locustelle est un nicheur irrégulier (1 ou 2 chanteurs maxi, et pas tous les ans), avec aussi une possible tendance à la raréfaction mais le peu de données permet difficilement de statuer

Bouscarle de Cetti : la Bouscarle de Cetti pour sa part est présente depuis le début du suivi en 1992 à Jarcy, avec une constance remarquable : 1 à 4 chanteurs. Seuls les hivers froids provoquent sa disparition temporaire, suivi d'une recolonisation (2009 à 2011). Cet oiseau de répartition « sud européenne » est en effet connu pour subir une rétraction de son aire de répartition lors d'hivers froids. Les exigences de la bouscarle expliquent sa stabilité remarquable : il lui suffit de « broussailles » bordées d'une rivière ou d'un plan d'eau pour s'installer, et elle ne dépend donc pas de la vitalité de la roselière.

Râle d'eau : cette espèce rare en Essonne n'est pas nicheuse sur le marais, mais cet oiseau était un hivernant fidèle depuis 25 ans avec 1 à 3 individus. Lors de rares hivers secs il a été absent : (hiver 2008/2009), car il a besoin d'avoir les pieds dans l'eau.

Depuis 2018 il n'a plus été entendu. Cette absence est probablement à mettre en relation avec l'absence d'eau libre en surface en hiver depuis l'abaissement des clapets. L'avenir dira si cette tendance est durable.



Bécassine des marais : observée régulièrement en hivernage, elle n'a pas été observée récemment.

Bécasse des bois : observations irrégulières en hiver et au printemps (1 ou 2 individus), aucune tendance ne se dégage.

Guêpier d'Europe : Oiseau non inféodé aux marais, le guêpier niche dans les carrières des environs (Vayres, Maisse, Bouville). Le marais de Jarcy par contre est très prisé pour les rassemblements post nuptiaux : 5 à 30 oiseaux y stationnent régulièrement en août avant de repartir en migration.

Une certaine érosion des effectifs, sur le secteur est constatée, mais qui n'a rien à voir avec le marais, mais plutôt avec la fin de l'exploitation de la carrière de Vayres.

Conclusion :

Trois groupes d'oiseaux peuvent être distingués :

- La Rousserole Effarvate et le Râle d'eau, dont la fidélité au site était constante, sont aujourd'hui proches de l'extinction Cela semble directement lié au manque d'eau dans le marais.
- La Bouscarle de Cetti, dont la stabilité des effectifs est remarquable sur 30 ans.
- Des oiseaux à faible effectif et à présence irrégulière, et donc pour lesquels il faut être prudent : Bruant des roseaux, Locustelle tachetée, Bécassine des marais. Cependant ils ne sont pratiquement plus observés depuis 5 ans.

Enfin, hormis pour la Bouscarle de Cetti, l'évolution récente semble clairement défavorable.

Léon Van Niekerk



1.7 Marais de Jarcy, le Geai se désengage

Le marais de Jarcy à Boutigny fait partie des sites naturels pour lesquels le Geai se mobilise de longue date.

Sa surface d'une quinzaine d'hectares, se partage entre une roselière et une zone humide boisée. Il se situe en fond de la vallée de l'Essonne, en amont de Boutigny et correspond à un marais communal autrefois pâturé l'été.

La valeur de ces marais avait été mise en lumière par l'association l'Engoulevent au début des années 90. Celle-ci a initié un suivi ornithologique suivi de la mise en place des premiers chantiers nature.

C'est notamment la partie roselière qui retenait l'attention par son originalité pour la région ; rousserole effarvate, bouscarle de cetti, conocéphale des roseaux (une sauterelle), vertigos (petits escargots) ainsi que d'autres éléments de faune furent identifiés.

Lors de la dissolution de l'Engoulevent, le Geai reprend le flambeau. L'état de conservation du marais posait déjà problème : un certain assèchement se manifestait, probablement provoqué par la coupure hydrologique qu'a représentée la construction de la D205, suivi de quelques années sèches et les effets du curage de la rivière Essonne. En même temps l'embroussaillage gagnait du fait de l'abandon du pâturage et cette moindre humidité.

Une convention fut signée avec la mairie de Boutigny-sur-Essonne, les ENS (Espaces Naturels Sensibles) du département de l'Essonne, le PNR du Gâtinais

Français et le SIARCE (Syndicat Intercommunal d'aménagement, de Rivière et du Cycle de l'Eau) de l'Essonne. Dans le cadre de cette convention le Geai s'est engagé à la mise en place de chantiers nature avec les autres partenaires et un suivi de l'évolution de l'avifaune du marais de Jarcy.



Dès 2005, un chantier nature (en début d'année) et à partir de 2009, 2 chantiers nature ont permis d'ouvrir et de garder ouvert une bonne partie de la zone grâce à des coupes d'arbustes (le cornouiller sanguin invasif) ; **la roselière regagnait l'espace perdu.**

Lorsque le SIARCE commence à faire état des projets de suppression du barrage de la Grande Roue en aval du marais, dans le cadre du rétablissement de la continuité écologique de l'Essonne, le Geai a pris part aux réunions de concertation.

Il s'est dit favorable à la continuité écologique, mais a aussi souligné le danger que représenterait l'abaissement du niveau de la rivière, consécutif à cette suppression, sur l'humidité du marais. En effet la faune spécifique du marais liée à la roselière est dépendante du niveau de l'eau. **Pour ce qui concerne le sol tourbeux le risque est de voir celui-ci commencer à s'oxyder.**

En prélude à l'arasement complet du barrage, un test de longue durée a été organisé par le SIARCE en 2016, en abaissant les clapets mobiles. La baisse du niveau de la rivière induite est alors de l'ordre de 50 cm.

L'abaissement final du niveau de la rivière en cas de destruction complète du barrage **serait proche d'un mètre !!!**

Le Geai a fait état à plusieurs reprises de sa préoccupation sur ce projet et proposé de mettre en place des mesures d'atténuation ou compensatoires pour maintenir l'humidité du marais, sans être vraiment entendu (création de seuils dans la rivière, rétablissement de la continuité hydrologique sous la D205).

En même temps une équipe de la faculté d'Orsay a commencé une étude hydrogéologique sur le fonctionnement du marais et l'impact potentiel de la destruction du barrage de la grande roue. Les



premiers résultats de cette étude semblent confirmer nos craintes : le niveau d'eau de l'Essonne impacte directement le **niveau du marais**, au moins en hiver et au printemps.



Aussi les résultats des suivis de la végétation du marais et les suivis ornithologiques commencent d'ores et déjà à montrer une certaine dégradation de la situation depuis l'abaissement des clapets.

Les orties remplacent les roseaux, potentiellement signe d'un début de décomposition de la tourbe ce qui libère des nutriments favorables à la pousse des orties.

Au niveau des oiseaux les premières tendances ne sont pas bonnes non plus. Les rousseroles effarvates, dépendantes des roseaux solides pour faire leur nid, **sont proches de l'extinction**. Plus généralement les oiseaux dépendant du caractère humide sont **en régression** (râle d'eau, bruant des roseaux).

Notre association a l'impression d'avoir joué la carte de la concertation pendant 8 ans sans avoir été écouté. Et au final on nous fait comprendre que la destruction du barrage était programmée et budgétisée et donc...elle se fera, point !

Les mesures compensatoires ne sont pas au programme.

La même situation risque de se poser sur d'autres tronçons de la rivière (Boigneville, Buno Bonnevaux).

Après avoir refait tous les barrages à grands frais il y a une vingtaine d'années, la nouvelle pensée unique est de tous les détruire.

Lorsque s'est donc posée **la question du renouvellement de la convention** avec le SIARCE, la commune de Boutigny, le département via les ENS, le Parc du Gâtinais Français et compte tenu de l'état de dégradation du marais et du manque de perspectives fiables **les membres du Conseil d'Administration du Geai, à l'unanimité, ont décidé de ne pas réengager Le Geai**, tant qu'aucune mesure de rétablissement du caractère humide du marais ne serait envisagée.

Léon Van Niekerk

2. LOCALEMENT VÔTRE

2.1 Projet de décharge à Saint Hilaire, les déchets du Grand Paris



LE GROUPE BOUYGUES ET SES DECHETS DU GRAND PARIS MENACE SAINT-HILAIRE, CHALO-SAINT-MARS, BOUTERVILLIERS, ETAMPES AINSI QUE LES COMMUNES VOISINES

Alertée par les communes et les citoyens inquiets, l'ADSE (Association Défense Santé Environnement) a pris connaissance d'un **projet présentant de multiples risques de pollution de l'air, des sols, des sous-sols, de l'eau potable, des rivières et de la nappe phréatique de Beauce**, sur la commune de Saint-Hilaire, aux lieux-dits Ardenne - La Saboterie. Ce projet du groupe BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS prévoit le



déversement de déchets en provenance des travaux du Grand Paris : pendant **8 années** minimum, **1 400 000 m3 de terres dites "naturelles" seront déposées** sur une superficie de **34 hectares**. Un déboisement et une excavation de la zone exploitée sont prévus.

Bouygues présente ce projet comme un « remodelage de terres agricoles » et un réaménagement : en fait une Installation de Stockage de Déchets "dits" Inertes (ISDI) classée ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) que Bouygues a déposé, le 2 février auprès des services de l'Etat

Soucieux de la protection de la santé et de l'environnement, nous alertons sur les points suivants :

- **Trop d'incertitudes sur la nature, la traçabilité, la provenance et le contrôle des terres apportées ;**

- **Altération inévitable du site inscrit** des vallées de La Chalouette et de La Louette, des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), des Espaces Naturels Sensibles (ENS), des zones humides, réservoirs de biodiversité ; les atteintes à la faune et la flore sont minimisées ;



- Le site géologique de Saint-Hilaire en réserve naturelle nationale est passé sous silence ;
- Risques de pollution de la nappe phréatique toute proche, des sources, des rivières, des puits artésiens ainsi que des cressonnières ;
- Risques de pollution de l'eau potable qui alimente les habitants des Vallées et d'Etampes (2/3 des habitants bénéficient de l'eau de La Louette) ; négligence
- du périmètre de protection du captage d'alimentation en eau potable ;
- Risques de modification des trajectoires des eaux de ruissellement ; risques d'écoulement des eaux sur le hameau des Boutards, lieu de captage d'eau potable ;
- Risques d'inondations avec le comblement de zones humides et d'éboulements ;
- **100 passages (minimum) de camions par jour**, de 7h à 16h30, passant par la D 191, la D 821 et la D 838. Croisement des accidents et de la pollution plus nuisances sonores ;
- Poussières provoquant gêne et allergies pour les habitants les plus proches ;
- entre autres nuisances...

Notre opposition unanime a permis de franchir une première étape.

Le projet sera instruit selon les règles de la procédure **d'autorisation environnementale** et non de **simple enregistrement**. Dans son arrêté n°2021-PREF/DCPPAT/BUPPE/197 du 30 juillet 2021, le Préfet de l'Essonne retient tous les arguments développés par :

- le SIARJA (Syndicat mixte pour l'aménagement et l'entretien de la rivière Juine et de ses affluents) ;
- le Conseil Départemental de l'Essonne ;
- la CAESE (Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne) ;
- la CCEJR (Communauté de Communes Entre Juine et Renarde) ;
- de nombreuses communes ;
- des personnalités politiques de tous bords ;
- des organismes agricoles ;
- diverses associations ;
- la pétition qui a emporté plus de 26400 signatures (numérique-papier) ;
- les participants à la manifestation du 2 mai à Etampes ;
- l'ADSE.



L'ensemble de ces acteurs œuvrent conjointement avec les quatre communes qui seraient les plus impactées (Saint-Hilaire, Châlo-Saint-Mars, Boutervilliers, Etampes) pour dénoncer cette aberration environnementale.

Cela signifie que des pièces complémentaires sont demandées au pétitionnaire, que le projet est soumis à une évaluation environnementale et, lorsqu'il sera déclaré complet, à une enquête publique.

Continuons d'être vigilants et préparons-nous à ce moment décisif où nous devons participer nombreux et présenter des arguments probants pour démontrer toutes les nuisances et tous les risques présentés par ce stockage dans un lieu inadapté.

Ce n'est pas gagné, mais c'est une première étape qui peut nous mener à la victoire !

Notre union est notre force !

L'ADSE refuse que ces communes deviennent de nouvelles décharges. Vous aussi, signez la pétition citoyenne (déjà plus de 26400 signataires) : <https://www.adse-saintescobille.com>

Si vous voulez nous rejoindre et/ou possédez des compétences en matière de droit de l'environnement, d'écologie, de géologie, d'hydrogéologie, de géotechnique, d'agronomie...contactez-nous :

adse.saintescobille@gmail.com Téléphone : **01 69 95 31 32** www.adse-saintescobille.com

2.2 Zoom sur le patrimoine bâti local

La Chapelle de Varenne à Valpuiseaux

Valpuiseaux est la vallée où l'on puise de l'eau. C'est une commune de 650 habitants composée de 9 hameaux où l'on trouve :

L'église Saint Martin des XIIème – XIIIe – XIVe – XVème siècles

Les reliques de Saint Vincent.

Des carrières en exploitation jusqu'à la fin du XIXème (cailloux, grès, pierres à bâtir)

L'un de ces hameaux va particulièrement intéresser cette mini rubrique : le hameau du Petit-Frenneville. Sur cette terre, une modeste Chapelle, en un lieu isolé, qui, par une vertu propre à la Religion, trouvera un rayonnement au-delà de son emplacement, somme toute, peu original. A mi-chemin entre Etampes et Milly-la-Forêt en bordure de la Départementale.



Fondée en 1313, par Hugues de Bouville et sa femme Marguerite, châtelains de Farcheville. Au XVIIIème siècle, elle est à l'abandon et revendue comme bien national à la Révolution. Objet de deux restaurations, en 1861 (construction d'une voute en briques, reposant sur des culs-de-lampe, sculptés de figures anthropomorphes), puis en 1974.

1909 – 1910, deux pèlerinages s'y déroulent en mémoire de Saint-Vincent-de-Paul. Particulièrement celui de 1909, en présence de l'évêque de Versailles, devant une foule de 5000 personnes.

En 1972, les habitants de Valpuiseaux ont fondé une Association « Les Amis de la Chapelle Saint-Vincent de Paul »



Vincent de Paul, vécu à Valpuiseaux, dans la ferme de sa congrégation, de 1635 à 1652. Un peu d'histoire ...

Né en 1581, près de Dax. Bachelier en théologie en 1604. Capturé en 1605 par des Barbaresques. Deux ans d'esclavage. Evasion de Tunis.

Parcours religieux. Aumônier général des galères en 1619. Fondation de diverses congrégations.

Mort en 1660, inhumé dans la Chapelle Saint Lazare de Paris.

Béatifié, puis canonisé par Clément XII en 1737.



Collect. des Lazaristes à Paris
Pierre de l'autel de la chapelle sur laquelle saint-
Vincent de Paul célébrait la messe.

Revenons à notre Chapelle. Notons que sa porte n'est jamais fermée. Il vous suffit de dépendre la clé et pénétrer dans cet espace que vous soyez croyant...ou pas.

Ladislas + archives

2.3 Le Louchet à Baulne

C'est avec joie que nous apprenons le lancement d'une souscription pour la restauration du « Louchet ».

C'est effectivement le premier président de notre association, Monsieur Busigny, qui s'était ému de l'état déplorable de cette machine à extraire la tourbe, unique témoin d'une activité aujourd'hui disparue. La tourbe est issue de la décomposition des végétaux en milieu humide pendant plusieurs milliers d'années. C'est en 1942 que Noë Delassus, un mécanicien originaire de la Somme, imagine ce procédé d'extraction mécanique. Le Louchet va boulinguer dans les marais du Sud Essonne riches en tourbe. La tourbe remplaçait le charbon, principal mode de chauffage à l'époque. Elle était vendue bien moins chère que le charbon. Elle ne résistera pas à l'efficacité bien supérieure de la combustion du pétrole. La machine a fonctionné jusqu'en 1962 et faisait le travail de 10 ouvriers. Elle est unique et c'est un photographe qui découvrit l'étrange machine au début de ce siècle.



Bernard Busigny, premier président et fondateur de notre association, s'en est ému. Avec la mairie de Baulne, il essaya de trouver des moyens pour la sauver de l'oubli. En 2013 Monsieur Bernard, maire de Baulne et Christian Her alors président de notre association, ont dévolu ce dossier à Madame Percy, à l'époque présidente de l'association des moulins de l'Essonne (ASME). Elle a recherché les moyens de remise en état du bien, les possibilités de sa mise en valeur et l'obtention des plans auprès des héritiers. Après de nombreuses procédures d'instruction réglementaire, Madame Percy a réussi à obtenir le classement de cette remarquable machine en tant que mobilier historique. Aujourd'hui monsieur Jean Jacques Renard, le nouveau président de l'ASME, a repris le dossier. Après de nombreux refus d'accord de subvention, c'est la Direction des Affaires Culturelles Île De France (DRAC) qui lui a permis de le débloquer.

Et maintenant les choses sérieuses commencent ... Dans le cadre du projet de rénovation, la DRAC alloue une subvention de 14 000 €. Une entreprise de Prunay sur Essonne, impressionnée par l'ingéniosité de la pièce, a accepté de la remettre en état. Les travaux doivent débuter en 2022. Le SIARCE et d'autres contributeurs sont déjà engagés.

La Fondation du Patrimoine de l'Essonne vient de lancer une souscription publique pour récolter 44 000 € des 70 000 € nécessaires à la rénovation. Notre association se porte souscripteur évidemment !

Si vous souhaitez, vous aussi, faire un don, vous pouvez aller sur le site de la fondation du patrimoine : www.fondation-patrimoine.org/74505 - Votre don bénéficie d'un crédit d'impôt.

Claire

3. AGIR

3.1 Un geste pour la planète

Les fêtes de fin d'année sont synonymes d'emballages de cadeaux, de décorations jetables, de restes de festins de Noël... Et donc de déchets ! Au moment des fêtes de fin d'année, le volume de déchets collectés en France est de 20 % supérieur au reste de l'année. Pourtant, **fêter Noël doit-il nécessairement être synonyme de gaspillage ?**



<https://lezerodechefacile.com>

Repenser notre consommation lors des fêtes nous permettra tout d'abord de minimiser notre impact environnemental. C'est aussi le moyen de **redonner du sens** à ces moments passés avec nos proches en privilégiant le fait maison, les expériences et le partage. Il existe beaucoup d'alternatives aux cadeaux traditionnels. On peut déjà essayer de réduire les cadeaux : chacun reçoit un seul cadeau plutôt que chacun fasse un cadeau à tous

La solution la plus simple pour réduire ses déchets à Noël consiste à **offrir des expériences plutôt que des biens matériels**. Les possibilités sont infinies : sortie culturelle pour un frère musicien, cours d'œnologie pour une cousine amatrice de vin, ateliers .., d'évasion, abonnement au cinéma, etc. Le cadeau symbolique en faveur d'une cause est une autre solution pour un Noël durable : faire un don à une association, environnementale ou de solidarité, au nom du destinataire du cadeau.

On peut également opter pour un **cadeau fait main** : petits gâteaux, confitures..., mais aussi des cosmétiques (dans nos ateliers vous apprendrez à les confectionner). Les cadeaux faits maison ont l'avantage d'être moins chers et surtout plus personnels tout en impactant moins notre planète !

Une bonne idée peut être d'offrir un **kit pour initier famille et amis au zéro déchet** : gourde, cotons lavables (je vous rappelle que notre association vend des lingettes confectionnées par nos bénévoles), sacs à vrac, livres...

Et soulageons notre portefeuille en achetant nos cadeaux dans des magasins de seconde main ou sur des sites d'occasion (leboncoin.fr, label-emmaus.co, luckyfind.fr). A **la recyclerie de Prunay sur Essonne** (tel 01 64 99 38 22) vous trouverez plein de jouets de seconde main qui ne demandent qu'à faire plaisir à d'autres enfants.





Les emballages ... Essayons de proscrire les traditionnels papiers cadeaux issus de nos forêts en grand péril saturés d'encre toxiques, en trouvant des alternatives permettant de faire de très jolis paquets sans encombrer notre poubelle : faire des emballages en toile dans de jolis morceaux de tissu réutilisables, utiliser d'anciens journaux....

Et le sapin ? Près de 6,5 millions de sapins de Noël sont vendus chaque année en France. Ceux-ci sont cultivés en masse à grands renforts de pesticides, en France mais aussi dans le Nord de l'Europe. Contrairement à l'intuition première, le sapin artificiel n'est pas forcément plus respectueux de l'environnement ! Composé de plastique et d'autres matériaux non recyclables, il est principalement produit en Asie et voyage donc de loin pour atteindre notre salon. Mais rassurons-nous, des alternatives existent : convertir une grande plante d'intérieur en sapin, fabriquer son propre sapin en palettes ou autre pour les plus bricoleurs, assembler des tissus ou dessiner...



<https://blog.la-pigiste.com/>

Les décorations : On optera pour une décoration avec des éléments naturels (branches, pommes de pins...). Une bonne alternative aux bombes à neige : il s'agit **du Blanc de Meudon** ! Naturelle et peu chère, cette fine poudre blanche peut être utilisée comme nettoyant, mais mélangée à de l'eau, elle convient aussi pour décorer les vitres !

Le repas : Manger bio avec des produits locaux évidemment !

Fêter Noël de manière plus durable, réfléchi et personnelle demande une certaine réorganisation. Mais plus qu'une contrainte, c'est l'occasion d'expérimenter de nouvelles idées et de modifier ses habitudes. Alors joyeux Noël zéro déchet !

<http://www.sortirlespoubelles.com/?p=628> // <http://hypiness.fr/20-idees-de-cadeaux-de-noel-zero-dechet/> // <https://www.zerowasteFrance.org/fr/articles/220-notre-top-10-des-cadeaux-zero-dechet-a-offrir-a-noel> // <http://www.femininbio.com/agir-green/actualites-nouveautes/noel-zero-dechet-10-idees-simples-72883>

Claire

4. DOSSIER: Zones Humides

Zone humide : définition

Une zone humide est caractérisée par la submersion des terres, la salinité de l'eau (douce, saumâtre ou salée) et la composition en matières nutritives. Ces terres subissent des fluctuations (journalières, saisonnières ou annuelles) qui dépendent des conditions climatiques, du bassin hydrographique (pour nous, Seine Normandie), de la situation géographique et topologique.

Comment reconnaître et connaître ces zones humides ?

Il y en a partout dans le monde, pour les découvrir, elles représentent 6% des terres émergées et figurent parmi les écosystèmes les plus riches et les plus diversifiés de notre planète :

- En surfant sur le web : notamment sur le portail national "des zones humides", destiné à tous professionnels et particuliers.
- En reconnaissant le chant des oiseaux spécifiques des zones humides



c) En chaussant nos bottes : diverses manifestations sont organisées pour découvrir ou participer à la préservation de ces milieux humides (chantiers nature organisés par le Département, service des Espaces Naturels Sensibles, ou par des associations telle que Le Geai)

1) Les milieux humides entre terre et eau

La végétation et le type de sols permettent d'identifier les zones humides.

- **Le paysage** : ce sont des espaces très souvent inondés, couverts de roseaux et autres joncs, ceinture de roseaux au bord des étangs et des lacs (les zones profondes comme lacs, rivières, ne sont pas des zones humides mais des milieux humides)
- **La végétation** : des plantes hygrophiles **roseaux** en plumet (phragmites) ou en massette (typha), **iris jaune**, grandes laïches (**carex**)...



- **L'eau** : forte présence de l'eau ; nappe d'eau présente à la surface du sol...
- **Le sol** : le sol peut être noir et fibreux (aspect de «tourbe»), reflet d'une grande richesse en matière organique.
- **Le nom donné à des lieux** (ville, rue, parcelle, cartes IGN, cadastre...) comme :

- Les mouillères : présence de l'eau
- Les fonds : topographie
- Les vergnes : végétation / la grenouillère (animaux)
- Les noires fosses : exploitation de la tourbe



photo internet - site <https://danielclerc.fr/>

2) La grande diversité des milieux humides

Chaque milieu humide présente une mosaïque de niches écologiques.

Le territoire français possède, entre la métropole et l'outre-mer, une quarantaine de types différents de milieux humides.

- France métropolitaine comme les tourbières, les landes, les prairies et forêts humides, les mares ou encore les marais asséchés et mouillés ... couvrent environ 1,8 millions d'hectares, soit 3% du territoire

- les milieux humides d'Outre-mer français les plus remarquables. La France avec près de 55 000 km² de coraux soit 10% des récifs coralliens mondiaux, a entre ses mains un capital inestimable.

3) Les milieux humides, des bienfaits multiples

a) **Un capital inestimable de la biodiversité », des creusets de biodiversité.**

Les zones humides sont indispensables à la reproduction des amphibiens et à celle de beaucoup d'espèces de poissons. Ils sont peuplés d'un grand nombre d'insectes - libellules et demoiselles, coléoptères, papillons, etc. -, de mollusques - escargots d'eau douce, moules, patelles, bigorneaux, etc. -, de crustacés - crevettes, crabes, écrevisses, etc.

À titre d'exemple, en France métropolitaine, un tiers des **277 espèces connues d'oiseaux nicheurs est inféodé aux milieux humides** (O. Cizel, Protection et gestion des espaces humides et aquatiques, 2010).



Les milieux humides français situés sur les grandes voies migratoires de l'Ouest de l'Europe, L'eau est à la source même de la vie sur terre. Il n'est donc pas étonnant que les milieux humides soient **riches d'une biodiversité extraordinaire** et abritent de très nombreuses espèces d'oiseaux qui en dépendent pour leur habitat, leur nidification ou leur alimentation ; **ces milieux** permettent aux oiseaux d'eau de faire des haltes au cours de leur transit, depuis les zones arctiques jusqu'à l'Afrique.

- **30% des espèces végétales** remarquables et menacées en France y sont inféodées (Plan d'action en faveur des zones humides ; 1995).

- Enfin, ils fournissent des biens précieux à l'homme : de l'eau et des produits alimentaires. *Les milieux humides d'Outre-mer jouent un rôle essentiel dans la protection des littoraux, produisent à travers la pêche une ressource alimentaire pour plus d'un million de personnes et contribuent au développement touristique. Leur gestion durable est une nécessité pour les populations riveraines.*

b) Des fonctions importantes

- **Fonction hydrologique** : les zones humides sont des éponges naturelles : inondées elles stockent l'eau avant de la restituer.

- **Fonctions physiques et bio chimiques** : ce sont des filtres naturels des bassins versants des matières minérales et organiques. Un pouvoir épurateur : purifie l'eau en "piégeant" les éléments nutritifs en excès, les particules fines, certains polluants...

- **Fonctions écologiques** : un développement extraordinaire de la vie dans les milieux humides.

- Une force de protection dans les risques naturels (inondation, sécheresse), purification de l'eau (traitement des eaux usées), conservation de la biodiversité (refuges de pollinisateurs)

- Diminution de l'intensité des crues, et aide au maintien du débit des cours d'eau en période de basse eau

- Stabilisation et protection des sols : végétation adaptée, fixe les berges et freine la vitesse du courant lors de crues

- Influence sur le climat : phénomènes atmosphériques peuvent être influencés par l'évaporation des terrains et de la végétation.

4) Des milieux à protéger

a. Milieux en danger

Au cours du dernier siècle, plus de la moitié des milieux humides a été détruite. Ces milieux sont encore aujourd'hui menacés en raison de l'urbanisation, de l'intensification de l'agriculture ou encore des pollutions... les milieux humides connaissent depuis quelques décennies une diminution importante de leurs surfaces

Les milieux humides qui subsistent connaissent souvent une dégradation de leur qualité : assèchement progressif, perturbation de la végétation...

Les zones humides ont souvent été dégradées ou détruites au nom de l'intérêt de la société : contrôle des inondations, transport, élimination des marais «insalubres», urbanisation, etc.

b. **Les menaces**, des milieux soumis à des multiples pressions :

Aménagement des cours d'eau : Dans leur grande majorité, les cours d'eau français ne sont pas « naturels ». Dignes, canaux, déplacements des cours d'eau, barrages (réserve d'eau ou production d'électricité)

- **Modifications des débits** empêchant l'apport des limons et graines et du rajeunissement des écosystèmes.



- **Assèchement des zones humides** riveraines par le recalibrage du cours d'eau entraînant l'enfoncement de celui-ci et pour corolaire un abaissement du niveau de la nappe qui alimente les milieux humides.
- **Destruction des milieux** : les travaux sur les cours d'eau (recalibrage, ...) peuvent provoquer la destruction de milieux aquatiques et humides associés (frayères, annexes fluviales...).

Extraction de matériaux : l'extraction de granulats entraînent un abaissement de la nappe phréatique, un changement de la qualité de l'eau et la dynamique du cours d'eau ; la rivière s'enfonce dans son lit et les milieux humides voisins s'assèchent.

Prélèvement d'eau : Les prélèvements d'eau pour les besoins en agriculture, de l'industrie (centrales nucléaires, industries de papeterie...) et de l'alimentation en eau potable peuvent avoir un impact important sur le fonctionnement hydrologique des zones humides, sur le niveau des cours d'eau et des nappes phréatiques si les prélèvements sont excessifs.

Quelques chiffres :

Sur les 32,6 milliards de m³ prélevés pour répondre au besoin des activités humaines, 5,75 milliards, que l'on appelle « part consommée », ne retourne pas au milieu naturel.

Cette part consommée se répartit comme suit : Source : Ministère chargé de l'écologie - 2007

- 49% pour l'irrigation (2,8 milliards de m³)
- 24% pour l'eau potable (1,4 milliards de m³)
- 23% pour la production d'énergie (1,3 milliards de m³)
- 4% pour l'industrie (hors énergie) (0,25 milliards de m³)

Arrivée d'espèces exotiques

Les invasions biologiques sont, après la destruction des habitats, la deuxième cause de perte de biodiversité dans le monde (source : UICN). Les causes d'introduction de ces espèces sont pour la plupart volontaires.

Le ragondin (*Myocastor coypus*), est un rongeur aquatique d'origine sud-américaine. Il a colonisé une bonne partie du territoire français après s'être échappé des élevages où il était détenu pour sa fourrure. Cette espèce peut poser des problèmes écologiques, en particulier par sa forte consommation de végétaux aquatiques : roseaux, nénuphars.... Elle présente également un impact économique non négligeable, par exemple par la dégradation des digues d'étangs où sont creusés ses terriers. Elle pose enfin des problèmes sanitaires, puisqu'il s'agit d'un hôte secondaire de la grande douve (parasite des bovins) et qu'il est susceptible de transmettre la tularémie et la leptospirose à l'Homme. Le ragondin est considéré comme un organisme nuisible : tous moyens de lutte peuvent être mis en œuvre pour le détruire, celle-ci devant faire l'objet d'une autorisation préfectorale dans le cadre d'un programme incluant d'autres moyens de lutte (Art. L.251-3-1 du code rural)



L'Ecrevisse de Louisiane est un organisme, nuisible des biotopes où elle s'installe car elle y joue souvent un rôle d'espèce clé de voûte. Agressive et robuste, elle détériore les eaux saines en s'attaquant aux invertébrés. Elle est porteuse d'un champignon qui décime les écrevisses indigènes comme l'écrevisse à pattes blanches.



Déprise et boisement de terres agricoles : les espaces ouverts (fond de vallon) se referment entraînant un appauvrissement de la flore et de la faune ; certains propriétaires s'orientent vers une modification de sols en boisant souvent de peupliers : *destruction de milieux à fort potentiel biologique, épuisement des sols, appauvrissement considérable de la faune et de la flore, assèchement par abaissement de la nappe d'eau*

Intensification de l'agriculture et de l'aquaculture : le pâturage et le fauchage ont permis de maintenir "ouverts" les marais.

L'évolution des pratiques agricoles ont permis la dégradation des milieux humides (assèchement par drainage, prairies remplacées par des labours, apports excessifs d'engrais, augmentation de fréquences de la fauche, emploi des pesticides, ...

Développement de l'urbanisation et des infrastructures : la pression urbaine est le premier facteur de la destruction des zones humides.

L'imperméabilisation des sols, des remblaiements, drainages, etc. qui entraînent la perte pure et simple de milieux humides ou leur perturbation. Mitage et cloisonnement de l'espace qui créent des ruptures dans les connexions écologiques, perturbant le bon fonctionnement des milieux aquatiques et des espèces qui y vivent.

Sans oublier les pollutions accidentelles ou diffuses le long des voies de circulation : lessivage des chaussées entraînant sels ou métaux lourds, emploi d'herbicides sur les accotements, etc.

5) Agir pour préserver les milieux humides

Aujourd'hui, quelques signes encourageants apparaissent ici et là, avec des progrès en matière de protection, voire de restauration des milieux humides. Ils montrent qu'une gestion et une utilisation raisonnée de ces espaces naturels peuvent préserver leur valeur, leur avenir, et la multiplicité des services qu'ils nous offrent. Il est urgent d'agir !

- **Les espaces naturels protégés** : ensemble de mesures contractuelles ou réglementaires (maîtrise foncière) entrant dans l'élaboration de la trame verte et bleue (Grenelle de l'environnement). La création d'une aire protégée relève de l'État ou d'une collectivité territoriale ; elles *peuvent faire l'objet d'une reconnaissance internationale au titre des sites Ramsar ou encore du patrimoine mondial de l'Unesco*

- **Des travaux réglementés en zones humides et marais** : Depuis 1992, les zones humides sont protégées par le Code de l'environnement, L'article **L.211-1** du code de l'environnement qui instaure et définit l'objectif d'une gestion équilibrée de la ressource en eaux et des milieux aquatiques, vise en particulier les zones humides dont il donne une **définition** en droit français.

En conclusion : Les zones humides ont un impact sur notre vie sans que nous nous en rendions compte. Ce sont des milieux qui nous permettent de nous approcher de la nature. L'importance de ces zones se traduit dans le traité international RAMSAR ; par la journée internationale des zones humides

Sources : <http://www.zones-humides.org> // <http://www.zones-humides.org/theme-de-la-journee-mondiale-des-zones-humides> // Wikipédia //

Claudine D



5. Le Fabuleux Gâtinais (ouvrage de Pierre Gérard)

souscription

livre paru le 3 septembre 2021

Un livre de contes historiés

*Ce sont des histoires d'une vieille
contrée aux limites infinies.
Aujourd'hui elle est nommée le
Gâtinais Français.*

*Autour de Milly La Forêt entre les
vallées de la Juine, de l'Essonne, de
l'Ecole, du Loing, à l'Ouest de la Seine,
du Pays du Malesherbois au Pays de
Bière, de Chamarande (Essonne) au
Nord à Châtenoy (Seine-et-Marne) au
Sud, de Brouy (Essonne) à l'Ouest à
Villiers en Bière (Seine et Marne) à
l'Est, il fourmille de chemins et de
voies d'hier, il surprend par sa
diversité dans l'unité
de ses modes de vie.*

*Ce livre de 80 Contes, 250 pages,
illustrés par des artistes locaux, révèle
de fantastiques monuments, des
vestiges émouvants, présentant
d'incroyables événements et fait
surgir sa longue Histoire,
de l'Antiquité jusqu'au 21^e siècle.*

*Laissez-vous emporter par la magie
que l'auteur vous fera partager dans
ces lieux emplis de destins humains
méconnus.*

*C'est une sorte de Roman du Gâtinais
Français que vous découvrirez au
détour de villoges et petites villes.*

SOUSCRIVEZ dès maintenant
et soyez informé dès sa parution.

BHP Editions
39 rue de Marchais
91820 Boutigny sur Essonne
pjngerard@orange.fr
06 86 14 83 82

Pierre GÉRARD

Fabuleux GÂTINAIS



Contes historiés de Communes du Gâtinais Français

BHP Editions

NOM _____ prénom _____
Adresse _____

Courriel _____
Je souscris ... ouvrages x 30 € (35 € une fois paru)
soit : _____ euros
à envoyer par chèque à
BHP Editions 39 rue de Marchais 91820 Boutigny sur Essonne
Signature _____



N'hésitez pas à nous contacter :
Par courrier : 1 rue des cordeliers
91820 BOUTIGNY SUR ESSONNE
par téléphone : au 06 77 80 17 90

par mail : legeai91@legeai.fr
sur Facebook « association le Geai »



Notre site internet :
<http://www.le-geai.fr/>



Avec son soutien



Le Geai
Association pour la mise
en valeur des
patrimoines naturels et
humains
Dans les cantons de
Milly-le-Forêt et La ferté
Alais

1, rue des Cordeliers
91820 Boutigny sur
Essonne

legeai91@legeai.fr

Directeur de la publication : **Le Geai**
Maquette et mise en page : **Claudine Deluzet**
Imprimeur : **ID'Imprim 91590 La Ferté Alais**
ISSN 1634 5665
Dépôt légal 4^{me} trimestre 2021

